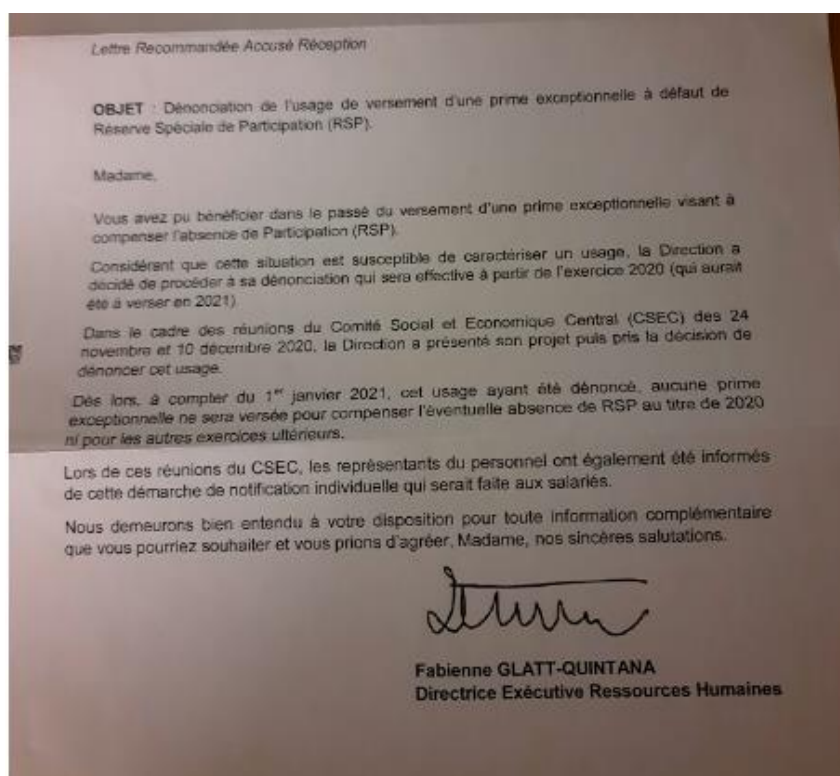


DÉNONCIATION UNILATÉRALE RELATIVE A L'USAGE VERSEMENT PRIME EXCEPTIONNELLE A DEFAUT DE RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION (RSP)

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous avoir sollicités depuis **samedi 26 décembre 2020** suite à la réception de la lettre recommandée ci-dessous :



Dans notre **LETTRE D'INFORMATION du 03 septembre 2020**, La CFTC vous en parlait déjà.

Les négociations, pour un accord Participation Groupe, ont échoué.

La CFTC, déplore cette non signature qui ne fait que creuser l'inéquité entre les salariés du même Groupe et donc de la même UES.

Nous vous en reparlons dans notre compte-rendu « **ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES** » du 16 décembre 2020.

Ce courrier vient malheureusement confirmé ce que nous vous avons annoncé, à savoir le fait que la Direction a dénoncé un usage relatif au versement d'une prime exceptionnelle pour les salariés des sociétés du Groupe et de l'UES SFR en cas de non déclenchement de la **Réserve Spéciale de Participation dite « RSP »**.

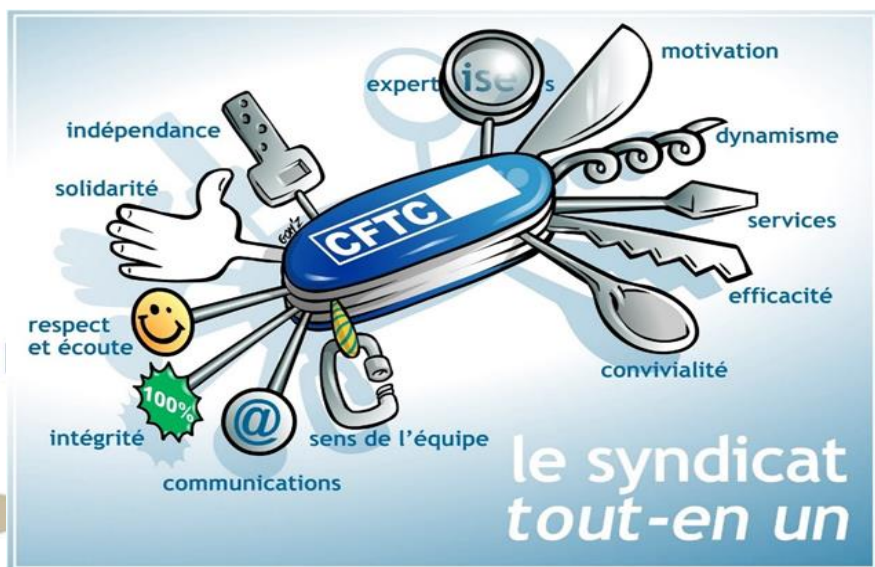
Il n'aura aucun impact sur vos éventuelles primes variables (qui sont contractuelles) ou bien d'autres primes.

Cela ne concerne que le sujet de la Réserve Spéciale de Participation.

Sachez que la CFTC continuera à demander l'égalité de traitement entre les salariés du Groupe afin que l'équité soit respectée.

VENEZ REJOINDRE L'EQUIPE **CFTC**

L'énergie syndicale alternative, véritablement à votre service !



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA ,Philippe BOURDELIN, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Jocelyne MULLER, Tlenda NACER, Cécilia PEREIRA, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> ou sur l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>